

DOMAINE DE LA TRAPPE, Staouéli

[Débuts]

(*Le Journal des débats*, 23 octobre 1843)

On lit dans le *Toulonnais* du 19 octobre :

De leur côté, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les religieux trappistes ont pris possession de la partie de la plaine de Staouéli que le gouvernement leur a concédée, et les premiers travaux d'installation sont déjà fort avancés, grâce aux secours que l'autorité coloniale a mis à la disposition de la compagnie.

.....

[Visite du maréchal Bugeaud]

(*Le Journal des débats*, 7 janvier 1844)

On lit dans le *Moniteur algérien* du 30 décembre 1843 :

Mercredi dernier, 27, M. le maréchal, gouverneur général, accompagné de M. Gustave de Beaumont, membre de la Chambre des députés, de MM. les directeurs de l'intérieur et des finances, de M. le procureur général, de plusieurs autres, fonctionnaires civils et militaires et de quelques-uns de MM. les colons et négocians d'Alger, s'est rendu dans les villages de Saint-Ferdinand, du Marabout d'Aumale et de Sainte-Amélie, en passant par celui des Chéragas et par l'établissement des trappistes, à Staouéli.

M. le maréchal Bugeaud avait pour but, dans cette excursion, d'appeler l'attention des hommes les plus importants de la colonie sur les résultats déjà obtenus dans la colonisation du Sahel, et de leur fournir l'occasion d'émettre leurs observations sur le système adopté pour l'accomplissement de cette œuvre, ou sur tout autre, s'ils avaient cru pouvoir en indiquer un qui fût plus propre à activer ses progrès.

Le village de Chéragas est situé à l'entrée de la belle plaine de Staouéli, sur un territoire fertile, abondamment pourvu d'eau et de plantations bien entendues qui y ont été faites cette année par l'administration mais une difficulté énorme se présentait tout d'abord à des colons en général peu aisés : ces terres, d'une nature féconde, sont couvertes de palmiers nains et de broussailles ; comment en tirer parti quand on sait que le défrichement, estimé au plus bas prix, coûte plus de 600 fr. par hectare ? Cette difficulté a été levée en partie : un bataillon du 48^e est occupé en ce moment à ces défrichemens et, avant la fin de la saison des semailles, chaque concessionnaire aura, en plus de ce qu'il a déjà à sa disposition, un hectare propre à recevoir la culture, c'est-à-dire une étendue de terrain suffisante pour récolter le grain nécessaire à la nourriture de sa famille pendant une année.

Des Chéragas à l'établissement des trappistes, il faut une heure. On parcourt cette plaine où se trouvent les riches terrains de la ferme Caron, de Kamadji, etc., et que notre armée traversa glorieusement en 1830, en se portant sur Alger. L'établissement des frères de la Trappe, qui consiste en un monastère conçu sur une grande échelle, n'est pas encore très avancé. Une des ailes du bâtiment est cependant parvenue déjà à la hauteur du deuxième étage. Quelques terres ont été cultivées et semées, toujours

avec le secours de l'armée ou des condamnés militaires, et un grand nombre de trous propres à recevoir des plantations ont été préparés. M. le maréchal, qui, déjà, aux Chéragas, avait trouvé l'occasion de donner aux colons des conseils sur la culture et les moyens d'utiliser les bois et racines de palmiers nains provenant des défrichemens, a indiqué aux bons pères le meilleur mode à suivre pour assurer le succès de leurs plantations.

.....

[Visite de l'archiduc Ferdinand d'Autriche]
(*Le Journal des débats*, 31 juillet 1852)

On écrit d'Alger, le 24 juillet

« Après avoir visité Blidah et Médéah, où S. A. I. a été reçue avec le même respect et avec le même empressement qu'à Alger, l'archiduc Ferdinand d'Autriche s'est rendu jeudi 22 à Mustapha supérieur, chez le gouverneur général, qui l'attendait à déjeuner.

La table était dressée sous une vaste tente construite la veille dans la principale allée du jardin, et décorée avec beaucoup de goût. Les principales autorités du chef-lieu de la colonie avaient été invitées. A une heure, le prince est monté en voiture pour aller visiter le couvent de la Trappe de Staouéli. M. le général Randon, gouverneur général, et M. Mercier-Lacombe, secrétaire général du gouvernement, étaient dans la voiture de S. A. I.

Le prince, après avoir parcouru toutes les parties du bel établissement de Notre-Dame de Staouéli, dont le R. P. Régis lui a fait les honneurs avec l'urbanité qui le distingue, a bien voulu prendre part à une collation composée des produits de la ferme et du verger du couvent. Rentrée à Alger à cinq heures et demie, S. A. I. a pris congé du gouverneur général en lui exprimant combien elle était touchée de l'accueil qu'elle avait reçu en Algérie.

Le *Volta* a levé l'ancre dans la nuit. »
(*Moniteur algérien*.)

Légion d'honneur
Martrin-Donos
(*Le Journal des débats*, 29 août 1853)

On remarque parmi les nominations de chevaliers de la Légion d'honneur faites à l'occasion de la fête de l'Empereur, celle du R. P. abbé de la Trappe de Staouéli. « De Martrin-Donos ; en religion, François Régis, prêtre, directeur de la Trappe de Staouéli, a, dit le *Journal officiel*, puissamment contribué depuis 1843 au développement de la colonisation algérienne par la fondation d'un établissement agricole considéré à juste titre comme un modèle. »

COUP D'ŒIL SUR LA COLONIE RELIGIEUSE DE STAOUÉLI.
La Trappe africaine
par Charles LAMARTINIÈRE
(*Le Magasin des familles*, janvier 1854, pp. 19-)

A six kilomètres environ de la presqu'île de Sidi-Ferruch (Esseid-Efroudj) lieu de débarquement des Français en 1830, s'élève un plateau d'un développement immense, couvert d'une végétation active et sur lequel se trouvent plusieurs sources dont les eaux réunies forment un ruisseau qui se dirige vers la baie orientale. De temps immémorial, les bergers arabes avaient choisi cette espèce d'oasis pour y établir leur douair à la belle saison. M. Gallibert nous apprend que c'est cet emplacement qui fut reconnu en 1808 par le capitaine Boutin qui lui donna le nom de tentes ; mais, par suite de la confusion que présentaient les cartes géographiques de la régence à l'époque de l'expédition de 1830, nous avons donné à ce même plateau le nom de Staouéli, qui lui est resté¹

Le 17 juin 1830, une grande bataille fut livrée à cet endroit entre l'armée française et l'armée turco-arabe commandée par Ibrahim, aga des janissaires, les beys de Constantine et de Titery, et enfin le fameux Ben-Zamoun, chef des cheiks arabes. — Cette rencontre, qui fut sans contredit l'une des plus brillantes et des plus décisives qu'ait livrées la France depuis les grandes batailles de Napoléon, ouvrit à nos armes les portes de l'Algérie, et fit réussir les projets de ceux qui ramenaient les drapeaux et les soldats de la France devant le lit de cendres sur lequel expira Saint-Louis.

Le lieu même où se livra la bataille de Staouéli a été choisi, par les révérends pères trappistes, pour élever leur monastère. — Les ennemis du nom chrétien avaient dressé leurs tentes là où l'on retrouve aujourd'hui le tabernacle du vrai Dieu. Ibrahim-Aga avait la sienne sous ces palmiers qui abritent le signe sacré de la Rédemption ; enfin, sur ce coin de terre où les ennemis de Dieu avaient assis leur camp, accumulé leurs machines de guerre et forgé des chaînes pour des bras chrétiens, la pénitence s'est bâti une citadelle et la prière un arsenal.

L'Algérie conquise, les vainqueurs durent songer à profiter de cette conquête ; la fertilité du terrain amena aussitôt l'idée de la colonisation. Devant le monde civilisé, le gouvernement de la France se rappela qu'il venait d'assumer sur lui une grande responsabilité; devant Dieu enfin, il sentit que toute force n'est que faiblesse, lorsqu'elle est isolée du souverain maître : aussi fit-il un appel à la religion et alla-t-il chercher au fond de leur retraite de pauvres solitaires voués, loin du monde, à l'obscurité, au travail et à la pénitence.

Une commission, nommée par le ministre de la guerre (maréchal Soult), fut chargée de dresser le projet d'une colonie dirigée par une communauté religieuse. — Ce projet ayant été approuvé, ces fondateurs eurent à choisir entre trois concessions situées en des lieux différents : c'étaient les terrains de Mouzaïa, de l'Arba et de Staouéli. Les deux premières concessions se trouvant encore en pays alors ennemis et à une trop grande distance d'Alger, on opta pour la dernière, et elle fut accordée à une communauté authentiquement constituée comme société civile, sous la dénomination de COMMUNAUTÉ DE STAOUÉLI. La société se composait alors de quarante-cinq religieux sous les ordres du révérend père Régis.

Avant d'arracher ces religieux au giron de leur première famille spirituelle, le révérend père voulut achever ses préparatifs en France et les ébaucher en Algérie. En compagnie d'un autre père, il débarqua à Alger le 12 août 1843, vit les autorités qui, toutes, lui firent un accueil bienveillant, et dans une première excursion, à Staouéli, il fit une reconnaissance des lieux. Ces préliminaires accomplis, le 20 août, fête de Saint-Bernard, fut le jour fixé pour la prise de possession.

Les détails sur l'établissement de la communauté de Staouéli, nous ont été transmis par un de ses membres ; peut-être ne seront-ils pas ici sans intérêt. — Nous copions textuellement la note du frère X.

« Plusieurs ecclésiastiques d'Alger voulurent être de la fête, et comme les parrains de l'enfant qui allait naître à l'église. C'était le révérend père Brumauld ; M. le chanoine

¹ Le plateau de Staouéli est élevé de cent cinquante mètres au-dessus du niveau de la mer.

d'Aydou ; M. Landmann, curé de Mustapha. La pieuse caravane portant ses provisions confiées aux soins de quelques frères coadjuteurs, se mit en route la veille du grand jour. En sa qualité de chef de la colonie, le révérend père François Régis, qui avait déjà reconnu le terrain, dirigeait la marche. Il n'était pas néanmoins très familiarisé avec les sentiers qui serpentaient dans les broussailles. On était parti tard ; la nuit survint bientôt ; il hésita, et enfin osa confesser qu'il n'était pas sûr d'être dans la voie : il ne découvrait pas à l'horizon une redoute qui précédait celle du blockhaus où l'on voulait camper.

Les pèlerins tinrent conseil, et se trouvant suffisamment trahis, ce jour-là, par leur guide, décidèrent que l'on camperait sur place, et qu'on ajournerait au lever du soleil la recherche de la redoute. Cette nuit passée dans des manteaux, à ciel ouvert, et troublée par les hurlements des chacals, fut comme la veillée des armes pour les fils de saint Bernard qui allaient le lendemain s'ouvrir une carrière nouvelle de travaux et d'épreuves.

Dès l'aube du jour, la redoute apparut, en effet, et aussi le blockhaus, et ces palmiers historiques sous lesquels avaient campé, treize ans auparavant, les défenseurs impuissants d'Alger, la bien gardée de Dieu, du Dieu de Mahomet.

Sous la voûte de ces palmiers, on improvisa un autel champêtre, des tronçons de palmes brisés tiennent lieu de chandeliers. Le révérend père François Régis, muni des pouvoirs nécessaires, aspergea d'eau bénite ce désert sauvage, reconquis par Dieu. Il revêtit les ornements sacerdotaux, et, par l'immolation de la victime sainte, il consacra la fondation qui commençait.

Elle a été touchante cette première cérémonie qui fut comme le portique de l'édifice qu'on allait élever au milieu d'une immense solitude, où le nom du vrai Dieu n'avait peut-être pas été pieusement prononcé depuis treize ou quatorze siècles. »

Le gouvernement, voulant accorder aux trappistes de Staouéli toutes les facilités possibles pour l'exploitation du monastère agricole, il arriva après l'office, une petite armée de travailleurs escortant un convoi d'outils et d'objets de campement ; des tentes furent dressées et, le lendemain, les travaux commencèrent.

Le 14 septembre suivant, il fut procédé à la pose de la première pierre, au milieu d'un concours innombrable de dignitaires d'Alger, militaires, civils et ecclésiastiques. Cette première pierre est posée debout, à fleur de terre sur un lit de boulets qui reposent eux-mêmes sur un massif de maçonnerie. Elle marque le milieu du mur de la chapelle sous le cloître, et supporte la niche où est aujourd'hui placée la statue de Notre-Dame de la Trappe de Staouéli.

La nouvelle communauté s'était mise à l'œuvre ; mais bientôt, la détresse, les maladies, la mort vinrent l'assaillir. En trois mois, neuf frères furent enlevés par les fièvres ; en même temps, le ministère, tracassé par des influences hostiles, retira, d'un trait de plume, le subside sur lequel les trappistes pouvaient compter.

Enfin, après des tribulations de tous genres et un voyage que fit le révérend père Régis à Paris, où il vit la reine et la sœur du roi, les trappistes de Staouéli eurent la consolation d'assister, le 22 mai 1845, à la bénédiction de leur église, et leurs peines passées furent oubliées lorsqu'ils purent voir le Dieu pour l'amour duquel ils avaient tant souffert, en possession de son temple jusque-là nomade comme eux-mêmes.

Aujourd'hui, Staouéli est érigé en abbaye, et le père François Régis, nommé abbé par ceux qu'il a si heureusement conduits au port, dirige cette colonie religieuse qui a déjà rendu des services signalés à la colonisation en Algérie.

[Concurrence déloyale ?]
(Le Journal des débats, 29 décembre 1858)

Nous avons parlé, d'après le journal *l'Algérie nouvelle*, du singulier conflit qui vient de s'élever entre une classe d'industriels algériens et les révérends Pères de la Trappe établis à Staouéli. On sait que dans une pétition adressée au préfet d'Alger, les cultivateurs et les distillateurs de plantes odoriférantes se plaignaient de la concurrence abusive que leur font les révérends Pères, à la faveur des privilèges et des avantages particuliers qu'ils ont obtenus de l'administration. La chambre de commerce d'Alger, à laquelle cette pétition a été communiquée, s'est prononcée sur la question avec une réserve qui peut sembler excessive. Tout en exprimant sa sympathie pour les pétitionnaires, elle déclare que le principe de la liberté industrielle et commerciale protège les trappistes comme tous les citoyens, et qu'on ne peut pas plus leur interdire la distillerie des plantes odoriférantes récoltées dans leurs champs, que la fabrication du vin, du beurre, du fromage, etc., par la raison qu'ils livrent ou peuvent livrer leurs produits à meilleur marché que leurs concurrents. Ici nous remarquerons, comme nous l'avons déjà fait, que le grand principe invoqué par la chambre de commerce ne peut être contesté, n'est contesté par personne. Mais il s'agit de savoir si [dans] l'application de ce principe incontestable, ... les conditions naturelles, régulières et loyales de la concurrence industrielle et commerciale ne sont pas altérées et faussées par la situation exceptionnelle que les faveurs de l'administration ont faite aux trappistes de Staouéli. Toute la question est là, pour nous comme pour les pétitionnaires. Cependant, sur ce point, la chambre de commerce se déclare incompétente ; elle estime que c'est à l'administration seule qu'il appartient de retirer à l'établissement religieux et industriel de Staouéli les privilèges dont il jouit, si elle reconnaît que ces privilèges sont préjudiciables à l'intérêt général et aux intérêts privés. L'administration est saisie de la question ; on doit espérer que sa décision ne se fera pas longtemps attendre.

L. ALLOURY

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS
L'ALGÉRIE
par Jules Duval
(*Le Journal des débats*, 4 septembre 1867)

[Mobilier, industries diverses]

Il y a cependant à remarquer ...des assortiments de parfums, parmi lesquels nous retrouvons avec plaisir les articles de [MM. Simounet et Mercurin](#), vingt fois couronnés déjà dans tous les concours, et [la Trappe de Staouéli](#) qui, sur sa vaste propriété de 1.000 hectares, imite les Trappes de France, aussi bien dans les produits d'agrément que dans ceux d'utilité.

[Changement indispensable]
(*Le Temps*, 26 septembre 1878)

Le mouvement administratif qui vient d'avoir lieu en Algérie excitera chez tous ceux qui s'intéressent au sort de la France algérienne un sentiment d'amère déception. Ce n'est pas en effet quelques sous-préfets qu'il faudrait changer ; les besoins de l'Algérie réclament une modification profonde, et dans le personnel qui est presque tout entier hostile à la république, et surtout dans les règlements que la routine des bureaux s'obstine à maintenir. C'est sans doute une œuvre difficile, et qui exige une fermeté persévérante, mais c'est la condition indispensable de tout progrès sérieux.

.....

Ceux qui ont vu l'Algérie aux débuts de la colonisation, et qui ont pu la visiter de nouveau depuis quelques années, ont constaté des progrès vraiment merveilleux. Quels changements n'ont pas été opérés dans la plaine de la Mitidjah et sur les bords du fleuve Mazafran ! La propriété de la Trappe à Staouéli, celles de MM. Arlès-Dufour, de Lescande et tant d'autres, ont transformé d'humides marécages en plaines d'une fertilité incomparable.

.....

NOTES SUR L'ALGÉRIE
(*Le Temps*, 22 août 1880)

.....
La Mitidja (la Diadémée) mérite bien son nom car elle est couronnée de fleurs et de fruits. Boufarik, « dont les marais ont jadis englouti deux générations de travailleurs », étale aujourd'hui ses riches moissons et se pare de magnifiques forêts d'eucalyptus ; c'est surtout à Staouéli que le contraste est frappant. A côté de leurs belles plantations les Pères de la Trappe ont laissé des terrains où ne poussent que des palmiers-nains et des figuiers de Barbarie. On voit là quels changements peut réaliser un travail assidu et intelligent.

.....

TOUT-PARIS
CHEZ M. EDMOND ABOUT
Retour de M. Edmond About à Paris
(*Le Gaulois*, 10 mai 1884)

.....
Dans mes nombreuses visites, j'ai eu l'occasion de me rendre à la Trappe de Staouéli. Ces religieux m'ont reçu à bras ouverts. Tous ceux qui ne sont pas voués exclusivement à la prière et qui vivent dans un ascétisme qui a sa grandeur, travaillent la terre, cultivent la vigne, fabriquent des essences de roses et de géraniums, distillent et expédient leurs produits.

.....

Madagascar
(*Le Gaulois*, 24 janvier 1896)

M. Laroche, résident général de France à Madagascar, vient d'adresser au supérieur de la Trappe de Staouéli la lettre suivante que reproduit la *Politique coloniale* :

Monsieur l'abbé,
Ancien préfet d'Alger. j'ai gardé le vif souvenir des vertus des religieux de la Trappe ; j'ai vu de mes yeux les exemples qu'ils donnent, leur travail, le magnifique domaine qu'ils ont créé, les sympathies que, par leur hospitalité, par leurs bienfaits, ils savent s'attirer de la part de tous les gens qui ont été en contact avec eux.

Chargé de la grande mission de fonder à Madagascar la colonisation française, je souhaite des alliés d'élite comme les trappistes pour conduire à bonne fin cette mission.

Seriez vous disposé à envoyer quelques-uns de vos pères dans notre île lointaine ?

Je suis prêt, quant à moi, à leur attribuer telle concession de terre qu'ils voudront, à leur chercher ce qu'il y a de mieux, et à le leur offrir, à leur garantir ensuite, cela va de soi, une sécurité absolue, comme à les autoriser à compter sur la plus affectueuse et particulière protection du résident général.

Nous leur assurerions, tout d'abord, la gratuité du transport depuis l'Europe jusqu'à leur établissement projeté à Madagascar.

Les trappistes rendraient à la nouvelle colonie, à la civilisation un service signalé, et coopéreraient au premier rang à la conquête morale et pacifique d'un pays dont nous ne sommes encore que les conquérants militaires.

J'espère recevoir une réponse favorable. Et, dans cette attente, je vous prie d'agréer, monsieur l'abbé, l'expression de ma haute considération.

HIPPOLYTE LAROCHE.

On ne saurait trop féliciter M. Laroche de son initiative, et il faut espérer que les pères de la Trappe, qui ont si puissamment contribué au progrès de l'agriculture en Algérie, ne refuseront pas d'aller créer à Madagascar des fermes modèles analogues à celle de Staouéli. Le plateau de l'Imérina et la contrée habitée par les Betsiléos seront pour eux un merveilleux champ d'expériences où les indigènes viendront puiser d'excellentes leçons.

C'est de la mise en valeur de ces terres privilégiées, c'est du développement de leurs richesses agricoles que dépendent et la pacification et l'avenir de notre nouvelle colonie.

Madagascar
(*Le Temps*, 30 janvier 1896)

Alger, 29 janvier.

Au sujet de la lettre de M. Laroche, résident général à Madagascar, au P. Louis de Gonzague, abbé, directeur de la Trappe de Staouéli, nous croyons savoir que le Père refuse de se prononcer sur l'opportunité, les avantages et inconvénients de la demande qu'il devra transmettre à l'abbé de Sept-Fonds, qui a sous sa direction tous les établissements trappistes de France et d'Algérie.

Il est probable que ce dernier en référera à son tour au Père procureur de l'ordre à Rome.

La solution de la question ne parait donc pas immédiate. (Agence nationale)

GRAVE ACCIDENT
(*Le Gaulois*, 8 août 1896)

ALGER. — Un grave accident est arrivé ce matin, à neuf heures, dans le monastère de la Trappe de Staouéli.

Des ouvriers étaient occupés à creuser une citerne dans une cave située sous la chapelle dite des Pénitenciers quand un pilier, soutenant cette partie de l'édifice, céda, entraînant le plancher de la chapelle et la terrasse. Huit ouvriers furent ensevelis.

Les trappistes, les ouvriers et les pénitenciers détachés aux travaux agricoles de la Trappe accoururent, et, malgré les éboulements successifs qui se produisaient, purent retirer cinq blessés, dont le contremaître du chantier.

Trois ouvriers restaient sous les décombres. Leurs cadavres ont été retirés dans la soirée.

L'état des blessés est satisfaisant. Un seul est grièvement atteint.
Une enquête est ouverte.

Les trappistes à Madagascar
par Saint-Réal
(*Le Gaulois*, 15 septembre 1896)

La Trappe de Staouéli. — M. Laroche et les trappistes. — Interview du R. P. hospitalier. Un pays transformé.

Dans quelques jours, le chapitre général des trappistes, réuni à Aiguebelle en Dauphiné, fera connaître au gouvernement quelle suite il entend donner à la demande que formula M. Laroche lorsqu'il partit pour Madagascar et qu'il s'adressa aux trappistes de Staouéli pour obtenir que ces religieux vinsent créer dans la grande île africaine un établissement semblable à celui qu'ils dirigent en Algérie.

En faisant cette démarche, le résident général de France à Madagascar rendait hommage au labeur intelligent des Pères qui avaient su établir jadis sur les territoires incultes qui entouraient alors Alger une ferme modèle dont les terres, aujourd'hui riches et fécondes, s'étendent à plusieurs lieues à la ronde.

Malheureusement sa demande ne parut point acceptable à première vue et les trappistes refusèrent de se rendre, à ce moment, à Madagascar, consentant seulement à soumettre les offres faites au chapitre général de l'ordre, dont la réunion devait avoir lieu en septembre.

Staouéli, où se trouve l'établissement des frères trappistes, est situé sur un des plateaux qui dominent Alger.

On y parvient, en suivant la mer, par une route en corniche plus pittoresque et surtout plus sauvage que la fameuse route qui longe la Méditerranée et qui mène de France en Italie.

*
* * *

Bientôt, à quelques kilomètres d'Alger, les bois disparaissent ; la route tourne ; on quitte les bords de la mer. Si, alors, vous demandez à qui sont ces terres cultivées, ces vignes robustes, ces champs fertiles qui s'étendent à perte de vue, les passants interrogés vous répondront tous de même. Elles sont aux trappistes, ces colons de la première heure, devenus aujourd'hui les plus riches propriétaires d'Algérie. Leur domaine, qui s'est accru petit à petit, compte actuellement plusieurs milliers d'hectares.

Rien de plus beau que cet établissement. En face, on aperçoit la Méditerranée à gauche, de hautes montagnes, dont les cimes neigeuses se perdent dans un ciel bleu éclatant ; de tous côtés, un horizon aux lignes larges, harmonieuses.

La Trappe elle-même est située dans un jardin toujours fleuri au milieu des orangers, des citronniers, d'arbres toujours verts et près de vastes plantations de géraniums, dont les Trappistes extraient l'essence et qu'ils vendent aux parfumeurs.

A côté des bâtiments réservés au personnel de la maison, ont été édifiées les constructions industrielles ou agricoles. Voici, à gauche de l'entrée, les hangars où sont réunis les foudres de toutes espèces et de toutes grandeurs et les caves car les trappistes ont planté en vignes une grande partie de la propriété et font maintenant du vin dont ils sont, du reste, très fiers. Voici, plus bas, les écuries et les étables. Ce sont des bâtiments larges, aérés comme peu de fermes modèles en possèdent en France.

Les étrangers pénètrent facilement à la Trappe : une des règles de l'ordre n'est-elle pas l'hospitalité ? Cette hospitalité s'exerce le plus souvent en faveur d'Anglais, que promène alors dans la maison surtout dans la partie agricole le frère portier.

Il est de tradition cependant que les marins sont reçus avec une bienveillance particulière, et c'est pour y être venu avec un brave capitaine au long cours et son second que nous avons pu visiter en détail la maison et causer assez longuement avec le Révérend Père hospitalier.

*
* * *

Ce révérend père — qu'on nous a assuré avoir été un lieutenant de vaisseau — a la tête la plus expressive et la plus intelligente. Grand, droit comme un I, allant allègrement vers la soixantaine, il porte sur sa figure un air d'autorité qui contraste étonnamment avec l'humilité de ses manières.

Le père hospitalier, qu'il ne faut pas confondre avec le frère portier, occupe un haut rang parmi les trappistes de Staouéli. Fort au courant de ce qui intéresse son couvent, il a connu la demande de M. Laroche et il a eu à en examiner les avantages et les inconvénients.

— M. Laroche, nous a-t-il dit, qui est un administrateur intelligent, a connu notre établissement alors qu'il était lui-même fonctionnaire en Algérie. Il l'a visité et il s'est rendu compte des services que notre ordre peut rendre à la civilisation dans un pays neuf.

Nous avons trouvé ici, jadis, un pays inculte, parcouru par des bandes d'Arabes pillards et habité par une population absolument paresseuse : voyez ce que nous en avons fait

Nous ne nous contentons pas de cultiver les terres qui nous ont été cédées : nous voulons enseigner à tous l'art de l'agriculture et donner même aux gens de bonne volonté la faculté de nous imiter. C'est ainsi que nous livrons gratuitement des graines, des plantes, des arbustes, à qui nous en demande et que l'on peut venir chez nous s'initier à tous nos travaux.

Malheureusement, le gouvernement, qui a sollicité notre concours, a entouré sa demande d'une foule de restrictions incompatibles avec une bonne administration ou même injurieuses pour notre caractère.

Il n'a pas voulu nous assurer l'avenir les concessions de terres qu'il nous offrait ne nous étant faites qu'à titre absolument précaire. Était-il possible, dans ces conditions, de partir pour Madagascar ? Nous n'avions aucune sécurité, ni même l'assurance que le lendemain nous ne serions pas renvoyés !

Ce n'est certes point le danger qui nous a fait reculer. Nous savons parfaitement que c'est sacrifier sa vie que d'aller dans ces terres chaudes remuer un sol d'où s'échappent des miasmes mortels. Mais, ici même, les premiers pères qui ont travaillé n'ont-ils pas tous succombé à la peine, et, du reste, la mort n'est-elle pas pour nous le port de salut et de repos que nous attendons sans impatience mais avec espoir ?

Dans ces conditions, c'est le chapitre général de notre ordre qui examinera les propositions de M. Laroche : sa décision, quelle qu'elle soit, sera, vous pouvez en être sûr, absolument respectée par nous. »

*
* * *

Ces mots clôturaient notre conversation. Avec la même bonne grâce qu'il avait mise à nous recevoir, le R. P. hospitalier nous reconduisit. Il nous fit traverser les jardins

ombreux et fleuris de la Trappe, ce parc merveilleux qui était, il y a un demi-siècle, un territoire inculte et sauvage, telles que sont aujourd'hui les terres de Madagascar.

AFFAIRES COLONIALES
Algérie
(*Le Temps*, 10 novembre 1904)

Les pères trappistes du monastère de Staouéli, situé près d'Alger et fondé peu de temps après la conquête, viennent de quitter définitivement l'Algérie. Ils se rendent au couvent de Meguzzano, près de Brescia, en Italie.

Le chapitre du vieux monastère ainsi que les divers monuments érigés dans l'enceinte de la Trappe seront conservés. Le cimetière, dans lequel reposent des morts illustres, entre autres le colonel Marengo, sera également respecté.

Ajoutons que le départ des trappistes de Staouéli a motivé le licenciement d'un grand nombre d'ouvriers agricoles et autres, dont certains n'avaient pas moins de vingt ans de services chez les pères trappistes.

Algérie
(*Le Journal des débats*, 10 novembre 1904)

On nous signale le départ, par bateau spécialement affrété, des derniers pères trappistes du monastère de Staouéli. Ils étaient au nombre d'une cinquantaine, dont la plupart n'avaient pas quitté la Trappe depuis quarante-cinq ans. Ils se rendent à Brescia. Leur établissement agricole de Staouéli est licencié mais on conservera le chapitre du monastère et le cimetière qui contient des tombes illustres, notamment celle du colonel Marengo.

LES BORGEAUD

La culture et le commerce des primeurs dans le département d'Alger
par A. ROUTON
(*Le Journal général de l'Algérie*, 8 mai 1913)

.....
La seconde citation que je désire faire est celle du domaine de la Trappe de Staouéli.

Cette propriété de 1.200 hectares — qui englobe toute la partie Nord de la commune de Chéragas, fait limite à l'est avec celle de Guyotville, à l'ouest avec Saint-Ferdinand et Ouled-Fayel, dans laquelle elle fait même me une encoche de 40 hectares — est bien connue des Algérois. Elle échappe pourtant à la curiosité de beaucoup au point de vue de ses cultures.

Sous l'administration des trappistes, le domaine comprenait : 430 hectares de vignes, dont 30 à chasselas et une trentaine d'hectares réservés aux céréales ou produits maraîchers. C'étaient donc, en chiffres ronds, 700 hectares laissés incultes, dans une région de prédilection pour les primeurs et où la qualité des vins récoltés jouit d'une renommée pourtant si appréciée.

La vigne à vin était entretenue dans des conditions routinières, qui ne lui permettait pas son plein épanouissement ; le chasselas, insuffisamment garanti contre les maladies cryptogamiques était anémié et ne donnait pas en qualité ou en quantité ce qu'une vigne saine doit fournir. La culture du géranium, qui avait donné de bons résultats lorsque la vente de l'essence était rémunératrice, était presque abandonnée lorsque MM. Borgeaud frères se rendirent acquéreur de la Trappe de Staouéli.

Depuis cette époque — pourtant pas si lointaine —, la physionomie du domaine a bien changé et un cultivateur avisé y verrait, à présent, main de maître, qui dirige cette exploitation.

Dans la constitution, il faut prévoir loin et procéder par étapes : l'avenir, en effet, est le meilleur appoint pour la réussite. MM. Borgeaud frères l'ont bien compris.

Ils louèrent une partie de leur propriété à des viticulteurs, avec obligation d'y planter des chasselas : c'est ainsi que les terrains incultes limitrophes de la commune de Guyotville et toute la partie Nord du domaine, soit près de 100 hectares, furent mis en valeur et, d'ici 3 ans, rapporteront à eux seuls environ 8.000 quintaux de raisins de table.

Dans la partie ouest, il fallait songer à constituer en plants américains la contrepartie des vieilles vignes, le phylloxéra, ce terrible parasite, étant aux portes des communes voisines et donnant quelques craintes aux propriétaires. L'expérience acquise, dans la reconstitution des vignobles du Midi de la France, indiquait, toute la prudence qu'il faut en pareille matière : choix judicieux des plants à acclimater dans un sol argileux très riche. MM. Borgeaud n'hésitèrent pas, pour arriver au résultat souhaité, à constituer une pépinière de plants américains pour une première plantation de 300 hectares dans la partie voisine des communes d'Ouled-Fayet et Saint-Ferdinand et 30 hectares nouveaux de chasselas furent ajoutés à ceux plantés par les trappistes.

Pour le jardinage, ils ont réservé 70 hectares qui permettent de planter, toutes les années, environ 1.500 quintaux de semence de pommes de terre hollandaises, 25 de pois ou haricots, 100.000 pieds de tomates et quelques milliers de courgettes. Une cinquantaine d'hectares restent pour les céréales ou les pâturages nécessaires à l'élevage. Aucun terrain n'est donc plus laissé improductif.

Ceci est un premier point, tout à l'honneur de M. Lucien Borgeaud, qui a pris la suite de ses frères ; d'un esprit toujours en éveil aux procédés de culture nouvelle, ne refusant jamais de faire un essai qui peut amener avec lui une amélioration dans la production ou la qualité des produits à récolter, c'était bien, pour faire prospérer un aussi grand domaine — l'un des plus beaux de nos environs ! — l'homme d'action qu'il fallait. Il est secondé, dans sa tâche par un modeste, mais aussi par un savant en matière de cultures agricoles algériennes, M. Charles Brock, le directeur-gérant de cette exploitation. M. Brock est un Algérien, fils de colon élevé dans cette belle contrée du Sahel, vers laquelle toutes ses aspirations le portent. C'est un plaisir que de pouvoir converser avec cet homme et de l'entendre vous donner les renseignements qui lui ont permis, par des procédés et des soins appropriés, d'amener à bien une récolte de pommes de terre ou de tomates.

Il peut être fier de ses produits car nulle culture de tomates n'a été plantée avec autant de soins et entretenue avec autant de persévérance. Je ne saurais trop conseiller à nos cultivateurs en primeurs — y compris ceux qui ont fait venir des Espagnols, soit de Valence, soit d'Oran, d'aller visiter les plantations de la Trappe de Staouéli. Ils puiseront là un enseignement des plus profitables et constateront ce que nos terres si généreuses, peuvent rendre à ceux qui leur donnent la nourriture et les soins prophylactiques nécessaires.

J'en aurai fini avec ce domaine, en disant que le rendement moyen des pommes de terre, y compris la récolte de 1913, qui ne fut pas une des meilleures, varie entre le 4 1/2 et le 4 pour 1 de rendement. Le haricot, comme, le pois, peuvent donner en vert, environ 60 à 70 fois le poids de la semence et le pied de tomates entre 2 k. 500 et 3

kilogrammes. C'est donc une récolte de produits dits de primeurs d'environ 6 à 7.000 quintaux de pommes de terre hollandaises et de 4.500 à 5.000 quintaux de légumes à ajouter aux 11.000 quintaux de raisins de table, que produiront bientôt les vignes à chasselas.

Ce sont là des chiffres qui se passent de commentaires, mais qui sont à retenir.

Les orphelins de la guerre
(*Le Journal des débats*, 14 janvier 1915)

Vendredi prochain; aura lieu à Marseille le départ, pour l'Algérie d'une première caravane de petits orphelins de la guerre, choisis à la colonie d'Étretat, et de petits réfugiés français et belges. Ce départ est organisé par Mme Gervais-Courtellemont, dont la compétence en matière coloniale est bien connue. Les pauvres petits, au nombre d'une trentaine, seront reçus par M. Borgeaud, qui les hospitalisera dans son vaste domaine de la Trappe de Staouéli, près d'Alger. Ils y seront élevés avec des soins maternels et vigilants. Leur avenir sera assuré, dans le domaine même, dans la culture de la vigne ou des primeurs. Une collaboratrice de la première heure des « Orphelins de la guerre », Mme de Rudder, les accompagnera et maintiendra des liens moraux étroits entre les petits colons et l'Association des orphelins de la guerre, qui réalisera ainsi une partie de son programme, car l'initiative généreuse de M. Borgeaud trouvera en Algérie des imitateurs.

.....

Les orphelins de la guerre
(*Le Temps*, 27 février 1915)

Par l'intermédiaire de son président, M. Aspinion, directeur d'école à Alger, le comité de secours de l'enseignement primaire du département d'Alger vient d'envoyer, à titre de premier versement, une somme de mille francs à l'Association des orphelins de la guerre à Étretat. Avec l'assentiment de M. Lutaud, gouverneur général, l'association, qui a déjà envoyé et établi un premier groupe d'enfants à la Trappe de Staouéli, prépare, avec le concours de l'Accueil français et de l'Amicale des instituteurs, la fondation d'une filiale aux environs d'Alger.

Le film du Centenaire
(*L'Écho d'Alger*, 23 septembre 1928)

La réalisation de ce film, poursuivant son cours régulier, vient de parcourir une nouvelle étape.

M. Arcy-Hennery est de nouveau parmi nous depuis une quinzaine de jours ; il a tourné de nombreuses scènes au cours des vendanges à la Trappe de Staouéli, ainsi qu'au Domaine Saint-Charles*.

Remarquablement accueilli, nous at-il confié, avec le sens de l'hospitalité que possèdent à un degré rare les parfaits colons que sont MM. Amédée Froger et Henri Borgeaud, son travail n'a pu qu'en être heureusement affecté.

Il nous a été donné de voir, parmi les bouts d'essai de contrôle développés sur place par l'opérateur Stuckert, des tableaux magnifiques ; voilà qui, déjà, nous laisse bien

augurer de la tenue artistique que possédera, terminé entièrement, le grand film du Centenaire.

Une mission agricole tripolitaine visite l'Algérie
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 3 novembre 1928)

.....
La mission s'est rendue au domaine de La Trappe à Staouéli où, en l'absence de M. Borgeaud, ils ont été reçu par M. Verge, directeur du domaine. Les membres de la mission et les colons tripolitains furent émerveillés non seulement par la fabrication des vins et par la belle tenue des cultures de primeurs mais aussi par l'organisation méthodique adoptée pour l'exploitation de nos grands domaines algériens

Le magnifique effort de l'Algérie
XIX. — La vigne et la vie
par Jean Leune
(*Le Temps*, 22 avril 1930)

.....
D'aucuns prétendent même que c'est par l'Afrique du nord que l'Italie romaine, l'Espagne et la Gaule connurent la vigne et le vin. Ainsi, nos vignes de France seraient filles du vignoble nord-africain, d'un vignoble déjà célèbre il y a deux millénaires. La viticulture algérienne d'aujourd'hui n'a donc fait que renouer une très vieille et très vénérable tradition.

Sans doute, cependant, cette viticulture algérienne n'a point repris les procédés lointains et poétiques de préparation du vin, tels, par exemple, que celui du fouloir aux pieds. Encore que ce procédé fût cependant utilisé dans les premières années du ce siècle par les trappistes du domaine de Staouéli pour la fabrication des vins spéciaux destinés aux usages liturgiques, on peut facilement se douter que l'Algérien, homme énergique, pratique, de « coefficient 10 », a cherché des procédés perfectionnés de préparation. Il les a effectivement trouvés.

.....
Ici, intervention de la réfrigération, pour maintenir la température des moûts en travail au-dessous du point critique correspondant à l'arrêt de la fermentation et, donc, à l'altération du vin.

On réfrigère le plus souvent par passage forcé des liquides dans des serpentins constamment rafraîchis par de l'eau fraîche en pluie. A la Trappe de Staouéli, on emploie un moyen beaucoup plus puissant : une véritable usine frigorifique produit sans arrêt une saumure qu'elle envoie dans toute la cave par des tuyauteries isolées. Des cylindres, roulant sur rails et contenant un serpentín intérieur peuvent être amenés devant la cuve dont le moût doit être abaissé de température. Prise de saumure réfrigérante aux canalisations adéquates. Circulation de cette saumure dans le cylindre, autour du serpentín dans lequel une pompe électrique fait passer le moût à refroidir, et dont il devient facile d'abaisser la température de plusieurs degrés rapidement.

EMPLOI DES MACHINES FRIGORIFIQUES

POUR LA MISE EN VALEUR DES COLONIES ,
par M. R. BILLARDON.
(Revue générale du froid, janvier 1932)

Algérie

.....
L'œnologie n'est venue au froid que récemment et après avoir longtemps résisté aux conseils de quelques précurseurs qui avaient entrevu tout le parti que l'on pouvait en tirer pour la production des vins de qualité en Algérie.

En effet, l'on peut dire que sur les douze millions d'hectolitres que produit actuellement l'Algérie, plusieurs centaines de milliers sont entièrement perdus par suite d'une fermentation nettement défectueuse due à la haute température, et que c'est par millions d'hectolitres qu'il faudrait compter les vins atteints de maladies provenant de la même cause, dont, par la suite, la qualité est notablement amoindrie. On peut s'imaginer ce que représentent comme pertes de tels accidents ! L'élévation de la température au cours de la fermentation, a toujours été le cauchemar du viticulteur algérien. Déjà, en 1894, notre collègue, M. Dessoliers, publiait une brochure intitulée : *Vinification en pays chauds*, où il exposait très clairement les avantages que l'on pouvait retirer de la réfrigération du moût. Il s'appuyait non seulement sur une opinion purement scientifique, mais sur de nombreuses expériences faites à très grande échelle, dans ses propres vignobles, et conduites très méthodiquement. Sa brochure, malheureusement à peu près introuvable actuellement, pourrait être citée comme un modèle d'expérimentation scientifique en matière d'œnologie.

Cependant, il ne prévoyait pas l'emploi du froid artificiel. A cette époque, en effet, les machines frigorifiques étaient à leur tout début. Elles étaient peu connues et d'un maniement assez délicat : elles consommaient beaucoup de force motrice et surtout beaucoup d'eau, car elles comportaient généralement des condenseurs immergés.

M. Dessoliers ne préconisait donc que l'emploi du froid naturel, par circulation d'eau et, dans le cas de pénurie de celle-ci, son refroidissement par évaporation sur des tours à surface multipliée, avec ou sans ventilation artificielle.

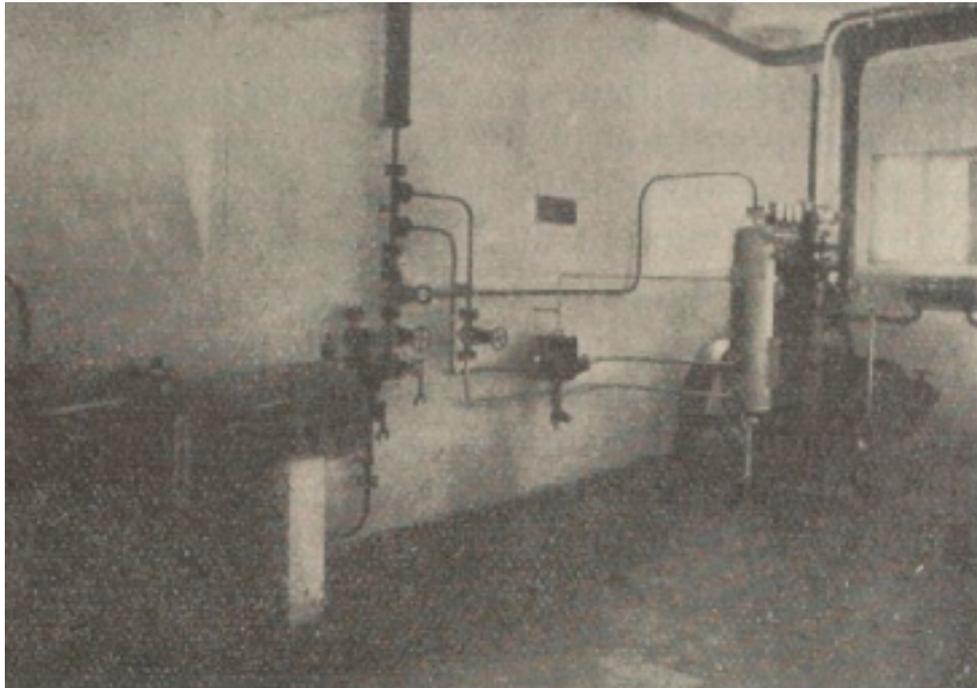
Actuellement, les machines frigorifiques sont entrées dans la pratique courante et leur emploi ne soulève pas les mêmes objections. En particulier, elles s'adaptent parfaitement à la pénurie d'eau, grâce à l'emploi du compresseur compound qui permet d'atteindre des pressions de condensation élevées, sans consommation exagérée de force motrice, et également à l'emploi des condenseurs à ruissellement répété, dont la consommation d'eau est extrêmement faible.

Il faut d'ailleurs remarquer que, dans beaucoup de cas, la réfrigération naturelle de l'eau, par procédés atmosphériques, ne peut abaisser sa température au-dessous de 28 à 30 degrés. Cette température est encore acceptable pour le fonctionnement des machines frigorifiques, mais ne permettrait plus de refroidir suffisamment le moût pour obtenir une fermentation correcte.

Il ne semble pas que les excellents conseils donnés par M. Dessoliers aient été beaucoup suivis, ou du moins, si certains essais furent tentés, ils furent, dans beaucoup de cas, sans lendemain, par suite de la pénurie d'eau fraîche ou de l'inefficacité des tours de refroidissement.

Les frigoristes cependant, continuaient à propager l'idée qu'il faudrait en arriver à la réfrigération artificielle. Ce n'est qu'en 1928 qu'un viticulteur plus entreprenant que les autres, M. Borgeaud, propriétaire du domaine de la Trappe à Staouéli, réalisa une installation capable de refroidir de 10 degrés 100 hl de moût à l'heure. Cette installation, mise en service pour les vendanges 1929, donna des résultats surprenants. La température de fermentation ayant été maintenue aux environs de 28 degrés, on obtint des vins exceptionnellement fins et qui ne furent atteints d'aucune maladie, bien

que la vinification fut particulièrement difficile cette année-là dans tout le vignoble voisin.



Installation frigorifique du Domaine de la Trappe, à Staouéli

Cette installation comporte un compresseur donnant, malgré les plus fortes températures de condensation, 108.000 frigories/h, en consommant 55 ch sur l'arbre. Il refroidit un bain d'eau alcoolisée qui est mise en circulation par une pompe centrifuge et envoyée à différents appareils échangeurs amovibles dans lesquels on fait circuler le moût provenant des cuves dont on redoute l'élévation de température. La consommation d'eau de condensation à une température d'ailleurs quelconque est au maximum de 1 m³/h, alors que si l'on avait voulu utiliser le refroidissement naturel, il aurait fallu un débit d'environ 33 m³/h, à une température maxima de 23 degrés environ.

Les avantages de cette réfrigération artificielle se font sentir non seulement sur la qualité gustative du produit, mais encore sur son degré alcoolique. En effet, par suite de l'abaissement de la température de fermentation, l'évaporation d'alcool est diminuée et, de plus, tout le sucre du moût peut être transformé. Il est cependant difficile de chiffrer exactement cet avantage, car il faudrait, pour cela, faire des expériences méthodiques et laisser fermenter du moût absolument identique à la température ordinaire pour comparer son produit avec celui du moût réfrigéré.

La récolte de 1930 confirma d'ailleurs ces excellents résultats. Entre-temps, et au moyen de quelques additions peu importantes, l'installation avait été adaptée au traitement par le froid des vins faits. Ce traitement a pour but de précipiter toutes les matières peu solubles qui existent dans le vin, souvent à l'état de sursaturation, et d'éviter ainsi les troubles qui se produisent au cours de la vente et qui sont cause de dépréciations très importantes. Ce traitement s'appliquera de plus en plus lorsque l'Algérie vendra elle-même directement ses vins au consommateur au lieu de les expédier à des négociants en gros qui le leur font subir dans leurs propres établissements.

Actuellement, cette installation, d'abord tenue un peu secrète, est bien connue de tous les milieux agricoles algériens où elle a soulevé le plus grand intérêt. Une deuxième a été réalisée, cette année, dans la région de Miliana, et il faut espérer que cet exemple

se propageant, le viticulteur algérien sera bientôt débarrassé de l'anhydride sulfureux qui, jusqu'à présent, a été sa panacée universelle, et qu'il ne fera plus usage que de procédés purement chimiques, les seuls vraiment inoffensifs et susceptibles de donner des vins purs.

Les autorités algériennes occupent le domaine de M. Borgeaud
(*Combat*, 1^{er} avril 1963)

VENDREDI soir, M. Ben Bella n'avait véritablement parlé que des biens vacants. Ceux-ci vont être désormais gérés par des organismes d'autogestion aux lieux et places des comités de gestion préalablement installés. Autrement dit, les quelque un million d'hectares de terres abandonnées par les Européens passent légalement aux mains des travailleurs algériens. La solution provisoire est devenue définitive, le fait est maintenant le droit.

Mais M. Ben Bella n'avait pas parlé d'exproprier les biens non vacants. Pourtant, une opération d'envergure se préparait. Déjà, l'un des plus grands domaines d'Oranie, le domaine Germain, avait été occupé il y a environ une semaine. Et jeudi soir, M. Ben Bella avait déclaré qu'il allait donner un coup de pouce au socialisme en Algérie.

Samedi, une opération spectaculaire a visé le domaine le plus important de tous en Algérie : celui de M. Borgeaud.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, les terres appartenant à M. Borgeaud, — le domaine de la Trappe, situé à 17 kilomètres d'Alger — étaient encerclées par d'importantes forces de police et de l'armée nationale populaire.

À l'entrée et à la sortie du petit village de La Trappe, deux grosses auto-mitrailleuses de fabrication tchécoslovaque étaient postées. Leurs servants étaient à leurs postes de combat. À quelques mètres des véhicules, deux canons de 50 sans recul avaient été mis en batterie.

Dans les vignes des alentours, dispersés entre les rangées de plants qui produisent le vin de La Trappe, des soldats de l'A.N.P. en tenue de combat, casqués, armés de fusils et de mitraillettes montaient la garde.

Dans la matinée, les autorités algériennes venaient signifier à M. Borgeaud, l'arrêté de nationalisation dont voici les grandes lignes :

L'arrêté de nationalisation

C'est en vertu de la loi française du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre et le décret du 13 mars 1956 relatif aux mesures exceptionnelles tendant au rétablissement de l'ordre, à la protection des personnes et des biens et à la sauvegarde du territoire de l'Algérie que le domaine de la Trappe de l'ancien sénateur Henri Borgeaud a été placé sous l'autorité d'un comité de gestion.

« Considérant, ajoute cet arrêté signé par M. Hamiani, préfet d'Alger, les renseignements graves, précis et concordants d'où résulterait l'imminence possible d'une action populaire dirigée contre certains biens, dont nommément désigné « Le domaine de la Trappe », considérant la nécessité absolue du maintien de l'ordre », le préfet d'Alger arrête : « À titre de mesure conservatoire et dans l'intérêt supérieur de l'ordre public, un comité de gestion provisoire est constitué par les biens sus-indiqués pour la meilleure sauvegarde des intérêts en présence. »

« Un arrêté ultérieur, dit encore le texte préfectoral, déterminera les modalités propres au fonctionnement de ce comité de gestion. Des inventaires précis seront dressés par les autorités compétentes et mis à la disposition de l'administration. »

M. Gorse chez M. Ben Bella

En début d'après-midi, M. Georges Gorse, ambassadeur, haut-représentant de la France en Algérie, a été reçu par M. Ben Bella. L'entretien était prévu depuis mardi dernier. Mais il ne fait aucun doute que la nationalisation du domaine de la Trappe n'ait été évoquée.

ENCADRÉ

M. Henri BORGEAUD

« Le roi de la vigne »

M. Henri Borgeaud, dont le domaine de la Trappe a été nationalisé samedi matin, par le gouvernement algérien, était l'un des gros propriétaires terriens de l'Algérie d'avant l'indépendance et participait à l'administration d'un certain nombre de sociétés.

Son domaine de La Trappe, fondé en 1843 par les pères trappistes et situé dans la banlieue d'Alger, près de Cheragas, produisait quelque 40.000 hectolitres de vin par an. Ce vin servait notamment à la commercialisation des crus « Vins de la Trappe » ou « Domaine de La Trappe » et à la fabrication d'un apéritif « El Borjo ».

M. Henri Borgeaud, qui fut sénateur d'Alger pendant de longues années, était considéré dans l'Algérie d'avant juillet 1962 comme « Le Roi de la vigne ». Il était en effet, à l'époque, administrateur de la société anonyme du « Chapeau de gendarme » dans la région de Miliana, qui produisait 45.000 hectolitres de vin par an et possédait cent hectares d'agrumes divers. Il était également membre du conseil d'administration de la Compagnie générale nord-africaine, du domaine de Beni-Slimane, de la Société nord-africaine commerciale des produits pour l'agriculture, de la Compagnie Ceces [Cérès], des établissements Jules Vincon [Vinson], de Peugeot-Latil, des Usines nord-africaines de Casablanca, des moulins du Cheliff, de la Distillerie d'Algérie, des Lièges et produits nord-africains, des chantiers Warot (bois), de la Société Lucien Borgeaud et Compagnie (textiles), de la Société nord-africaine des ciments Lafarge, de la manufacture des tabacs Bastos, de l'Indochinoise des tabacs, du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie et enfin de la Compagnie des phosphates de Constantine.

Au cours de ces dernières années toutefois, M. Henri Borgeaud se serait retiré d'un certain nombre de conseils d'administration des sociétés susnommées.

M. Borgeaud a quitté sa propriété dès la signification de l'arrêté de nationalisation. Il a été autorisé cependant à y revenir pour procéder à son déménagement.

Hier après-midi, M. Borgeaud a été reçu, sur sa demande, par M. Georges Gorse.
